

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 21 septembre 2021

Lancement de l'enquête publique du Règlement Local de Publicité intercommunal

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document destiné à adapter la réglementation nationale de publicité des enseignes à un contexte local afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Dans le cadre de son élaboration, et après la phase de concertation, une enquête publique se tient jusqu'au 18 octobre pour permettre à tous de prendre connaissance du dossier et d'émettre des avis ou des remarques.

Document aux enjeux multiples devant à la fois permettre protection du cadre de vie, liberté d'expression et nécessités économiques, le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est conçu en étroite collaboration avec les maires des communes du Territoire et ses habitants. Sur Marseille Provence, où se côtoient paysages urbain, littoral et terres agricoles, l'enjeu est capital et les réponses doivent être adaptées à chaque contexte local.

Le projet proposé met l'accent sur des enjeux environnementaux et paysagers forts tels que des règles renforcées d'extinction nocturne des affichages lumineux entre 23h et 7h, une réglementation spécifique en fonction de l'espace d'affichage dans la ville ou encore l'harmonisation des enseignes pour garantir une cohérence architecturale. Le RLPi est construit autour de quatre grandes orientations centrales : conforter l'attractivité, valoriser les paysages porteurs des identités locales, améliorer le cadre de vie, et assurer la lisibilité des activités économiques et culturelles.

Cette enquête publique, lancée jusqu'au 18 octobre, constitue une étape essentielle en vue de son approbation finale d'ici juillet 2022 à l'échelle des 18 communes du Territoire Marseille Provence.

Pour exprimer son avis

- Via un registre numérique : www.registre-numerique.fr/rlpi-territoire-marseille-provence.
- Par mail à : rlpi-territoire-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr.
- Par courrier à : M. Jacques RETUR - Président de la commission d'enquête du projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.
- Auprès des mairies.